



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maternités

Question écrite n° 84800

## Texte de la question

M. Alain Néri expose à M. le ministre de la santé et des solidarités les conséquences catastrophiques de la brutale suspension pour deux mois de l'activité « gynécologie-obstétrique » de l'hôpital de Mauriac pour le devenir du pôle chirurgical. En effet, la situation géographique du bassin de vie de l'arrondissement de Mauriac induit de réelles difficultés de circulation engendrées par le relief et les conditions climatiques, nécessitant le maintien d'un hôpital de proximité comprenant une unité « maternité » et une unité « bloc opératoire » ou la création d'un pôle de santé rassemblant ces deux unités. La fermeture de la maternité de Mauriac aurait de lourdes conséquences sur le devenir du pôle chirurgical, transformant le centre hospitalier de Mauriac en simple pôle d'urgence. Il lui demande donc de bien vouloir prendre les mesures nécessaires au maintien de l'activité « gynécologie-obstétrique » à l'hôpital de Mauriac afin d'assurer la pérennité de ce centre hospitalier.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Néri](#)

**Circonscription :** Puy-de-Dôme (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 84800

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 février 2006, page 1177